

Finances fédérales 1957

Jacques Parizeau

Volume 34, numéro 2, juillet–septembre 1958

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1000171ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1000171ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

HEC Montréal

ISSN

0001-771X (imprimé)

1710-3991 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Parizeau, J. (1958). Finances fédérales 1957. *L'Actualité économique*, 34(2), 296–308. <https://doi.org/10.7202/1000171ar>

Commentaires

Finances fédérales 1957 Le budget fédéral a été présenté très tard cette année, à cause des élections générales.

Le commentaire habituellement publié dans cette revue a donc été reporté de quelques mois. Puisque l'année fiscale est à ce point avancée, on traitera d'une façon égale, et des résultats de l'année financière 1957-58, et des prévisions budgétaires de 1958-59. D'ailleurs, ce premier budget conservateur présente un nombre suffisant de caractères inédits pour qu'il soit admissible d'accorder autant de place aux prévisions de l'année courante qu'aux résultats de l'année antérieure.

* * *

Au cours de l'interrègne qui sépara l'arrivée au pouvoir des conservateurs et la consolidation de leur majorité en une deuxième élection générale, le ministre des Finances avait présenté à la Chambre un budget temporaire où il modifiait, sans en transformer l'agencement, les estimés financiers du gouvernement antérieur. La chose se passait en décembre 1957, et le ministre prévoyait alors un surplus budgétaire pour l'année courante de 80 millions de dollars. Mais la récession eut plus d'effets sur les revenus de l'État qu'on ne l'avait prévu, si bien que l'année fiscale terminée au 31 mars 1958 se solde par un déficit de 39 millions de dollars.

Les recettes sont tombées, de 1956-57 à 1957-58, d'environ 60 millions, soit de 5,107 millions de dollars à 5,047 millions. Les dépenses au contraire se sont accrues de près de 240 millions pour atteindre plus de cinq milliards de dollars pour la première fois.

COMMENTAIRES

Cet accroissement des dépenses de 5 p.c. environ ne doit pas être considéré en lui-même comme étant l'expression d'une politique anticyclique destinée à combattre la récession en cours. On constate, en effet, que l'année précédente, les dépenses s'étaient accrues de plus de 9 p.c. Le rythme d'augmentation est donc nettement plus faible, en apparence tout au moins.

On trouvera dans les deux tableaux qui suivent un relevé détaillé des recettes et des déboursés budgétaires. Les totaux ne

Tableau I
Recettes budgétaires fédérales et déficits, 1952-53 à 1957-58¹
(en millions de dollars)

	1952-1953	1953-1954	1954-1955	1955-1956	1956-1957	1957-1958	Différence de 1957-58 sur 1956-57
Recettes fiscales							
Impôts sur les revenus:							
Particuliers ²	1,225.3	1,278.4	1,284.3	1,281.1	1,525.5	1,634.2	+108.7
Sociétés commerciales ³	1,276.9	1,246.8	1,066.6	1,081.0	1,335.6	1,295.5	- 40.1
Intérêts, dividendes, etc.....	53.7	53.8	61.3	66.2	76.4	64.3	- 12.1
Total.....	2,555.9	2,579.0	2,412.2	2,428.3	2,937.5	2,994.0	+ 56.5
Impôts sur les successions.....	38.1	39.1	44.8	66.6	79.7	71.6	- 8.1
Droits de douanes.....	389.4	407.3	397.2	481.2	549.1	498.1	- 51.0
Taxe générale de vente ⁴	707.8	734.1	715.3	801.9	826.4	879.0	- 17.4
Droits d'accise:							
Spiritueux, malt et bière.....	127.7	133.0	130.1	141.9	153.4	171.8	
Cigarettes, cigares et tabac.....	116.9	97.0	100.8	110.4	121.1	131.6	
(—) remboursements.....	- 3.3	- 3.3	- 4.4	- 2.9	- 3.1	- 3.3	
Total.....	241.3	226.7	226.5	249.4	271.4	300.1	+ 28.7
Taxes d'accise:							
Cigarettes, cigares et tabac.....	102.6	113.2	114.5	126.9	132.3	142.4	
Automobiles, pneus, etc.....	89.9	106.1	81.8	77.0	79.7	72.3	
Téléviseurs, radios, lampes et phonos.....	10.7	16.8	21.5	22.8	19.0	16.9	
Bonbons, gommes à mâcher, boissons gazeuses.....	24.9	24.5	18.1	17.9	18.8	1.3	
Autres.....	50.5	37.0	16.9	16.5	18.4	17.2	
(—) remboursements.....	- 2.9	- 1.6	- 0.8	- 0.4	- 1.1	- 0.7	
Total.....	275.7	296.0	252.0	260.7	267.1	249.4	-17.7
Taxe sur les primes d'assurances.....	12.4	13.8	14.5	15.5	16.7	9.1	-16.6
Autres recettes fiscales.....	0.7	0.7	1.0	1.3	1.6	1.4	- 0.2
Recettes non fiscales							
Revenus de placement.....	125.5	152.1	134.0	149.3	206.6	169.5	
Recettes postales.....	111.9	111.0	131.3	137.4	145.8	152.9	
Autres recettes non fiscales.....	125.8	129.6	84.7	117.6	106.2	102.5	
Total.....	363.2	392.7	350.0	404.3	458.6	424.9	-33.7
Recettes Totales^{1, 5}.....	4,584.5	4,689.4	4,413.5	4,716.2	5,478.1	5,418.6	-59.5
Déficit ⁶	75.9	—	169.3	19.8	—	37.9	—

1. Source: Documents budgétaires, publiés en annexe aux discours sur le budget.

2. À cause de l'arrondissement des chiffres, le total indiqué peut varier légèrement avec le total réel.

3. Y compris la partie versée à la caisse de sécurité de la vieillesse.

4. Compte tenu des opérations de la caisse de sécurité de la vieillesse.

5. Sauf indication contraire, toutes les données chiffrées mentionnées dans ce texte sont tirées du discours du budget et du Livre Blanc déposé à la Chambre des Communes le 14 mars 1957.

6. Selon les estimés officiels; ou à 332 millions si l'on incorpore au budget général les opérations de la caisse de sécurité de la vieillesse, conformément à la procédure suivie depuis plusieurs années, dans les commentaires du Budget de L'Actualité Économique.

L'ACTUALITÉ ÉCONOMIQUE

Tableau II

Dépenses budgétaires fédérales et excédents, 1952-53 à 1957-58¹

(en millions de dollars)

	1952- 1953	1953- 1954	1954- 1955	1955- 1956	1956- 1957	1957- 1958	Diffé- rence de 1957-58 sur 1956-57
Dette publique.....	464.9	495.7	502.3	514.3	534.1	567.1	+33.0
Intérêts sur la dette.....	451.3	478.1	477.9	492.6	520.2	539.3	—
Subventions aux provinces.....	338.8	341.0	359.0	350.9	395.4	382.7	-12.7
Indemnités en vertu des accords fiscaux.....	313.0	316.0	334.7	327.5	373.5	360.7	—
Défense nationale ²	1,971.2	1,853.8	1,684.9	1,766.2	1,779.9	1,683.4	-96.5
Santé et bien-être:							
Pensions aux vieillards, aveugles, invalides ³	345.2	362.1	377.4	395.7	409.6	513.6	—
Allocations familiales.....	334.2	350.1	366.5	382.5	397.5	437.9	—
Assurance-chômage ⁴	56.2	57.9	60.0	60.5	74.3	78.5	—
Subventions à l'hygiène.....	27.3	29.2	31.6	33.5	36.3	34.6	—
Anciens combattants.....	241.4	238.7	240.1	248.5	252.1	276.7	—
Autres.....	22.9	28.0	28.6	29.1	33.5	38.7	—
Total.....	1,027.2	1,066.0	1,104.2	1,149.8	1,203.3	1,380.0	+176.7
Ressources et développement:							
Pêcheries.....	10.8	9.3	11.2	12.4	13.8	16.4	—
Agriculture.....	106.7	108.4	81.8	88.2	84.6	94.7	—
Mines et relevés techniques.....	29.7	38.5	43.7	38.2	35.9	36.1	—
Nord canadien et ressources nation- ales.....	19.5	19.1	20.2	24.6	37.0	48.6	—
Conseil national des recherches ⁵	28.3	28.1	30.7	35.1	40.9	43.2	—
Total.....	195.0	203.5	187.6	198.5	212.2	239.0	+26.8
Travaux publics.....	97.9	115.0	130.8	142.1	165.3	206.0	+40.7
Transports et communications:							
Postes.....	105.6	113.6	123.6	127.4	140.0	153.3	—
Services de transport.....	98.6	109.3	122.2	124.9	146.6	171.1	—
Total.....	204.2	222.9	245.8	252.3	286.6	324.4	+37.8
Autres départements et dépenses:							
Affaires extérieures.....	39.3	45.7	43.8	44.9	60.2	60.2	—
Justice et gendarmerie.....	46.1	48.8	51.9	53.9	62.4	67.3	—
Perception des impôts.....	47.3	49.9	55.0	56.1	61.8	67.7	—
Citoyenneté et immigration.....	23.6	25.5	28.0	32.3	44.5	52.4	—
Finances.....	22.7	23.1	24.2	28.6	33.5	42.3	—
Commerce.....	16.5	16.5	17.5	36.5	55.4	57.0	—
Radio-Canada.....	8.2	25.0	29.2	31.2	39.3	43.0	—
Contribution à la caisse des pensions ⁶	38.8	54.4	37.4	31.5	121.4	78.1	—
Réserves pour pertes sur ventes d'actifs.....	75.0	50.0	—	—	50.0	—	—
Entreprises de l'État.....	5.3	8.7	37.0	7.1	11.6	35.7	—
Divers.....	38.4	43.7	44.2	39.8	54.8	170.2	—
Total.....	361.2	392.3	368.2	359.5	594.9	673.9	+79.0
Dépenses totales ⁷	4,660.4	4,689.4	4,582.8	4,736.0	5,171.7	5,456.5	+284.8
Excédents ⁷	—	—	—	—	306.4	—	—

1. Source: Documents budgétaires, publiés en annexe aux discours annuels sur le budget.

2. Comprend les dépenses du ministère de la Production de Défense.

3. Y compris les versements de la caisse de sécurité de la vieillesse.

4. Ne comprend que la participation du gouvernement fédéral, à l'exclusion des cotisations, y compris l'assistance chômage à partir de 1956-57.

5. Comprend la Commission de Contrôle de l'Énergie Atomique.

6. Comprend, en plus des versements ordinaires, des versements exceptionnels de 98 millions en 1951-52, de 25 millions en 1952-53 et de 38 millions en 1953-54, pour réduire le déficit de la caisse de retraite. En 1956-57, en plus du montant ordinaire, comprend un versement spécial de 40.8 millions, et une somme de 50 millions utilisée à réduire le déficit actuariel.

7. Compte tenu des opérations de la caisse de sécurité de la vieillesse.

correspondent pas aux chiffres publiés par l'État. Il est, en effet, coutumier, dans le commentaire annuel du budget publié ici, d'inclure les opérations de la caisse de la sécurité de la vieillesse dans le budget général et d'éviter ainsi la gymnastique comptable par laquelle le gouvernement doit verser les déficits de cette caisse au fonds consolidé.

On remarquera que la récession a très diversement touché le rendement des impôts. Certains ne semblent pas avoir été atteints. Tels sont les droits et taxes d'accise sur les boissons alcooliques et le tabac. Les recettes postales non plus ne semblent pas avoir été affectées. On constate dans ces trois cas que l'accroissement de l'année dernière n'est guère différent de celui de l'année précédente. La plupart des autres taxes de ventes ou d'accise, les droits de douane et les revenus des placements de l'État reflètent, assez fortement parfois, le repliement des affaires¹.

Quant aux impôts sur les revenus, leur évolution est diverse. Alors que le rendement de l'impôt sur les revenus des sociétés tombe d'une trentaine de millions de dollars, l'impôt sur le revenu des particuliers, en dépit d'un chômage qui monte en flèche à la fin de l'année, rapporte près de 110 millions de plus que l'année précédente.

Ainsi qu'on l'avait noté l'année dernière; la tendance à l'accroissement de la part des recettes au titre de l'impôt sur le revenu des particuliers dans les recettes totales se maintient. Alors qu'en 1951-52, le rapport de cet impôt n'atteignait pas 25 p.c. des revenus de l'État, il a dépassé 30 p.c. l'année dernière. Le rendement de l'impôt sur les revenus des sociétés suit le chemin inverse et ne rapporte plus guère que les quatre cinquièmes de l'impôt sur le revenu des particuliers.

L'évolution des dépenses est marquée de mouvements assez brusques qui résultent, pour une part tout au moins, de la rencontre de certains grands projets de l'ancien Cabinet et de la réalisation des promesses du nouveau.

D'une part, l'effort fait pour moderniser les forces armées a passé son point culminant. La construction navale, en particulier, s'est considérablement ralentie. Les dépenses au titre de la défense

1. La chute brutale de la taxe d'accise sur les bonbons, la gomme à mâcher et les boissons gazeuses vient évidemment non pas de la récession, mais de la suppression de certains droits importants.

nationale tombent donc de près de cent millions de dollars. D'autre part, deux dépenses d'ordre comptable de 50 millions chacune (réserve pour vente d'actif et amortissement du déficit actuariel de la caisse des pensions), qui avaient permis au dernier ministre des Finances libéral de réduire un surplus par trop considérable en 1957, n'apparaissent plus au budget. Cependant, le Conseil des Arts, dernière création du ministère libéral, reçoit la dotation promise de cent millions de dollars, non récurrente.¹

Cette partie du budget, à laquelle il faut joindre d'ailleurs des augmentations de salaires aux fonctionnaires, représente en quelque sorte l'héritage de l'ancien Cabinet.

Le nouveau ministère s'est engagé dans une autre voie, celle de la sécurité sociale. Déjà les libéraux avaient accru les pensions de vieillesse et d'invalidité, à la veille de leur défaite électorale. Dès leur arrivée au pouvoir, les conservateurs les ont accrues d'avantage encore (le taux de base est donc passé de 40 à 46 dollars par mois, puis à 55 dollars). Les allocations familiales ont aussi été augmentées.

Dans ces conditions, les dépenses totales au titre de la santé et du bien-être social, telles qu'elles apparaissent au tableau II, augmentent de près de 200 millions de dollars.

À côté de ces mouvements spectaculaires de quelques postes des dépenses, les autres variations semblent peu importantes. On notera cependant une hausse d'une quarantaine de millions de dollars dans les dépenses du ministère des Travaux publics, imputables essentiellement aux frais de construction de la route Trans-Canada et d'aménagement du district fédéral d'Ottawa. Dans le même ordre d'idées, la construction d'aéroports, l'amélioration des télécommunications et la construction d'immeubles dans les Territoires du Nord-Ouest, expliquent l'augmentation des dépenses du ministère des Transports et des Affaires du Nord.

À ces quelques remarques, on doit ajouter trois observations décousues qui termineront l'étude des dépenses. La chute, assez curieuse, des paiements de péréquation faits aux provinces s'explique par le retrait de la province de l'Ontario de l'accord actuel. On sait que les autorités de cette province ont repris en main leurs pouvoirs de taxation directe, à l'instar du Québec.

1. Au tableau II, cette dépense a été classée dans le poste «divers», en raison de son caractère épisodique.

En second lieu, l'augmentation des charges de la dette publique provient essentiellement de deux sources: un accroissement des taux d'intérêts sur le marché, qui a particulièrement touché l'émission des bons du Trésor, et l'amortissement des escomptes et des commissions consenties lors de l'émission d'obligations.

Enfin, l'augmentation sensible de la charge budgétaire imputable aux entreprises de l'État est due — est-il d'ailleurs besoin de le mentionner? — à l'ouverture d'un nouveau déficit dans le budget des chemins de fer nationaux. L'année 1958 promet d'ailleurs d'accroître encore cette charge périodique.

* * *

Les opérations budgétaires ne constituent, on le sait, qu'une partie des transactions financières de l'État. On trouvera ci-dessous un résumé des opérations extra-budgétaires.

Les prêts et avances de l'État à divers organismes publics dépassent les remboursements de 217 millions de dollars. Ce montant est légèrement supérieur à celui de l'année précédente (soit 192 millions de dollars). Il ne faut pas voir là, cependant, une expression de la lutte contre la récession, puisque l'accroissement en question est dû à un prêt inédit au gouvernement indien et à un remboursement plus faible qu'à l'accoutumé du gouvernement britannique qui se ressent encore des suites de Suez.

Trois emprunteurs importants se partagent l'essentiel des avances: la Société centrale d'Hypothèques et de Logement, qui a été chargée de relancer une construction domiciliaire défailante, la Northern Ontario Pipe Line, qui pour divers motifs politiques est assurée d'une place dans la petite histoire des tractations, et la voie maritime du Saint-Laurent dont la construction tire à sa fin.

Un emprunteur habituel rembourse (le National Canadien), et le fonds des changes, dont les réserves de devises étrangères sont tombées légèrement, se trouve en mesure de réduire le montant des avances qui lui ont été faites.

Les besoins financiers qu'entraîne l'excédent des prêts sur les remboursements sont en partie compensés par l'excédent des entrées régulières telles que les rentes sur l'État et les versements au fonds de pension, sur les «autres sorties de caisse». On notera, à ce sujet, la chute importante dans les dettes à vue de l'État.

Tableau III

État des opérations financières du gouvernement fédéral au cours de l'exercice 1957-58

(en millions de dollars)

<i>Dépenses budgétaires</i>	5,086.5 (B)	<i>Revenus budgétaires</i>	5,047.1 (A)
		Déficit	39.4 (A - B)
<i>Prêts, avances et placements</i>		<i>Remboursements de prêts</i>	
Société centrale d'Hypo- thèque et de Logement....	107.5	Fonds des changes.....	46.0
Northern Ontario Pipe Line.	70.5	National Canadien.....	10.6
Voie maritime du St-Laurent	94.5	Prêts immobiliers aux anciens combattants.....	13.5
Prêt agricole.....	14.3	Gouvernements étrangers..	51.1
Ports nationaux.....	11.1	Autres.....	6.5
Gouvernement des Indes....	16.2		127.7 (D)
Autres.....	31.0	Excédents des prêts sur les remboursements	217.4 (C - D)
	345.1 (C)		
<i>Autres sources régulières de sorties de caisse</i>		<i>Autres sources régulières d'entrées de caisse</i>	
Diminution nette des dettes à vue et à demande ¹	128.1	Rentes sur l'État.....	58.3
Frais non amortis d'émission de titres de la dette.....	12.7	Fonds de pension et assu- rances gérées par l'État.	222.0
Divers.....	85.3	Autres.....	39.2
	226.1 (F)		319.5 (E)
Excédents des autres en- trées sur les autres sor- ties de caisse	93.4 (E - F)		
<i>Echéances de dettes</i>	2,650.2 (I)	Total des recettes de caisse (H = A + D + E).....	5,494.3 (H)
Total des besoins financiers (G = B + C + F + I).....	8,307.9 (G)	Déficit financier	2,813.6 (G - H)
<i>Couverture du déficit financier</i>			
Émission de titres de la dette (y compris renouvellement et conversions).....			2,526.9
—Déficit financier.....			—2,813.6
			286.7
Sortie nette de fonds réglée au moyen de:			
Ventes de titres détenus par des comptes de l'État.....		122.8	
Diminution de l'encaisse du Receveur général.....		163.9	
		286.7	

L'administration de la dette publique n'a pas donné lieu à des changements notoires. Si 2,650 millions de dollars de titres sont venus à échéance, 2,527 millions de dollars d'obligations ont été émises ou converties, laissant un solde à financer d'à peine plus de 120 millions.

L'équilibre des comptes n'a donc pas créé de problème aigu. D'une part, un déficit budgétaire de 39 millions de dollars, des

1. Telles que chèques en circulation et dette échue.

prêts nets de 217 millions, et une dette nette à payer de 123 millions, soit au total 379 millions de dollars. Pour payer cela, d'autres entrées de fonds de 93 millions. L'État devait donc trouver 286 millions de dollars. L'opération s'est faite en deux temps. Des titres achetés par les comptes publics ont été vendus, et l'encaisse gouvernementale a été réduite.

* * *

Les résultats financiers de l'exercice clos au 31 mars 1958 ne révèlent pas une seule politique, nous l'avons vu. Il ne faut donc pas chercher à y déceler une adaptation à la récession qui commence. Sans doute, l'accroissement des transferts joue-t-il dans le bon sens, mais en raison de considérations qui tiennent d'avantage à la politique qu'à l'économique. La politique de prêts à la Société centrale d'Hypothèque et de Logement n'est pas non plus, à proprement parler, l'expression d'une action sur la conjoncture, mais plutôt de la relance d'un secteur que la hausse des taux d'intérêt avait particulièrement touché.

Si le budget de l'année maintenant terminée exprime les complexités d'une transition politique, qu'en est-il du budget présenté par le ministre des Finances au cours de l'été?

Sans aucun doute, l'intention de combattre efficacement la récession s'est affirmée. Le déficit budgétaire prévu est de 640 millions de dollars, ce qui dépasse largement tous les déficits antérieurs, à l'exception des années de guerre.

Il est prévu que les revenus diminueront de 390 millions de dollars, en raison d'une diminution du sixième dans le rendement de l'impôt sur le revenu des compagnies, du dixième dans le rendement des droits de douane, et du douzième dans celui de l'impôt sur le revenu des particuliers. On ne prévoit pas de changements dans le rapport des taxes de ventes et d'accise, ce qui révèle la foi du Cabinet dans un relèvement de l'économie au cours de l'année fiscale.

Ces changements dans les revenus sont le résultat, comme on peut s'y attendre, de la récession d'une part, et de certains changements dans la loi de l'impôt, d'autre part. Le premier facteur est seul responsable de la chute des recettes au titre de l'impôt

sur les compagnies et dans une bonne mesure de la réduction dans le rendement des douanes. Le second facteur n'est pas aussi important qu'au cours de certaines années passées. En décembre 1957, une réduction des taux et une augmentation des abattements sur les revenus des individus ont été votées. On estime que l'effet combiné de ces mesures réduira les recettes de l'État de 146 millions de dollars, c'est-à-dire d'un peu plus que la réduction totale prévue au budget, signe encore que le ministre des Finances n'est pas aussi pessimiste que certains économistes.

Le second changement important dans la fiscalité a trait aux droits de douane. Il est peu probable que le montant total des recettes s'en ressente fortement, mais cette modification est susceptible d'avoir un effet sensible sur le degré de protection consenti aux manufacturiers canadiens. Nous en discuterons un peu plus loin¹.

Les dépenses prévues dépassent d'environ 215 millions de dollars celles de l'année qui vient de se terminer. L'augmentation est due surtout aux dépenses accrues au titre de la sécurité sociale, qu'il s'agisse de mesures déjà engagées (pensions) ou de mesures nouvelles (assurance hospitalisation). Le déficit du National Canadien sera sûrement plus important que l'année précédente, et enfin, la construction de routes et de chemins de fer dans les Territoires du Nord-Ouest entraînera des frais croissants.

D'autre part, contrairement à la pratique passée, la récession en cours sera marquée par un accroissement très important des prêts de l'État aux entreprises publiques (construction domiciliaire, transport ferroviaire, etc. . .). De 345 millions en 1957-58, ces prêts passent à 900 millions de dollars pour l'année en cours. Il y a là un heureux précédent qui s'oppose à la politique, très discutable, du précédent Cabinet². Compte tenu des autres opérations de caisse, le gouvernement aura besoin de 775 millions de dollars pour financer ces prêts extra-budgétaires.

Enfin, au cours de la même année, 1,950 millions de dollars de titres de dettes viennent à échéance et doivent être remboursés ou convertis.

1. Les quelques autres changements de la loi de l'impôt, tels que mis en vigueur en décembre 1957 et dans le dernier budget, n'ont qu'une incidence financière restreinte.

2. Voir à ce sujet *L'Actualité Économique*, avril-juin 1957, p. 45.

Les besoins financiers de l'État sont donc énormes, soit 640 millions pour défrayer le déficit du budget, 775 millions pour financer les opérations extra-budgétaires, sauf la dette, et 1,950 millions de dollars pour rembourser les titres échus. Il est assez ironique de constater que les membres du gouvernement actuel, qui ont exprimé, dans l'opposition, les doutes les plus sérieux à l'égard des budgets anticycliques, appliquent cette méthode avec une énergie qu'on ne trouvait pas dans la politique du Cabinet précédent, champion invétéré du keynésianisme.

Quoi qu'il en soit, en face d'une impasse financière de près de 3,400 millions de dollars, le gouvernement doit procéder à des emprunts équivalents et accepter un accroissement net considérable de la dette publique. On aurait tort de s'en effrayer. Ainsi qu'on l'a noté dans un commentaire précédent¹, ainsi d'ailleurs que l'indique le ministre des Finances dans le présent budget, la dette publique représente moins de 40 p.c. du produit national brut depuis quelques années, soit moins qu'en 1926, et beaucoup moins qu'en 1938.

Dès le début d'avril 1958, l'État lançait une nouvelle émission de près d'un milliard de dollars qui rapportait 350 millions d'argent frais. On était encore loin du compte et le ministre des Finances multipliait les encouragements platoniques aux courtiers espérant ainsi préparer le marché à de nouvelles émissions. Le résultat de tels avertissements fut exactement l'inverse de ce qu'on avait désiré. Au milieu de juillet, les cotes de certains titres fluctuaient anormalement et les courtiers hésitaient à entrer sur le marché. La Banque du Canada, de son côté, semblait disposée à laisser les cours glisser s'il le fallait. À un moment donné, les transactions s'arrêtèrent à peu près complètement.

Pour assainir le marché, le ranimer et le préparer aux nouvelles émissions, on décida de tenter une démarche tout à fait inusitée. Le ministre des Finances annonça que 60 p.c. environ de la dette publique serait convertie; l'échéance moyenne était allongée de plusieurs années, les taux d'intérêt dépassant sensiblement les taux antérieurs; l'échange des titres comportait des primes de conversion qui atteignaient jusqu'à 6 p.c. de la valeur antérieure.

1. *L'Actualité Économique*, avril-juin 1957, p. 49.

Les résultats ne se firent pas attendre. Le marché redémarra d'abord sous la forme d'un afflux de demandes de conversion, puis sous la forme d'achat des nouveaux titres avec de l'argent frais. À travers la conversion, le gouvernement semble, en effet, émettre des titres contre des fonds liquides.

Il n'est pas facile de savoir qui, de la Banque du Canada, du ministère des Finances ou des courtiers de Montréal et de Toronto a fait accepter cette opération. On sait cependant que la décision a été prise à la dernière minute, et exécutée en quelques jours seulement.

Quoi qu'il en soit, cette opération montre à quel point le *deficit financing* véritable est infiniment moins facile qu'on semble l'imaginer dans certains manuels à la mode. Pour la première fois, un gouvernement s'y essaie au Canada et doit, pour ce faire, entreprendre une énorme opération de conversion.

Manifestement, le service de la dette va coûter beaucoup plus cher dorénavant. De même la politique des bas taux d'intérêt qui avait été temporairement mise de côté, depuis trois ans, est définitivement écartée. En conclusion, comme certaine revue populaire l'a affirmé, que le keynésianisme est mort, est allé beaucoup trop loin. C'est en fait — on l'a montré plus haut — l'application d'une politique keynésienne qui a provoqué ce résultat.

En face de tels changements radicaux sur le marché financier, une mesure est passée presque inaperçue. Le ministère des Finances a annoncé, en effet, que, pour régler certains besoins urgents, le gouvernement vendrait à la Banque du Canada et aux banques à charte une émission spéciale de titres. La chose semble inconcevable. L'on a fait accepter ce genre d'émission pendant la guerre, parce qu'on ne pouvait faire autrement. Recommencer en temps de paix c'est, en somme, sciemment dérégler le mécanisme bancaire et préparer à nouveau des pressions inflationnistes au cours de la prochaine expansion. Que les besoins financiers de l'État soient importants, personne ne le conteste. Que l'on doive recourir à de telles solutions de facilité ne s'impose pas. Qu'enfin la propagande de l'État continue d'agiter, à l'occasion de la conversion,

les impératifs de la lutte contre l'inflation, alors que par des méthodes détournées on l'encourage, est inacceptable¹.

* * *

Un dernier aspect du budget doit être souligné. Pour la première fois depuis la guerre, une réforme importante du tarif douanier a été engagée. Depuis quelques années, en effet, la concurrence internationale a retrouvé une acuité disparue depuis longtemps. La réduction graduelle des droits de douane par le Cabinet libéral, l'appréciation du dollar canadien en monnaie américaine et peut-être surtout, la réduction de la protection provenant de certains droits spécifiques à la suite de la hausse des prix internationaux, ont créé de cruelles difficultés à certaines entreprises. Déjà le Rapport Gordon avait indiqué qu'il était temps d'arrêter la chute des droits de douane et qu'il était probablement nécessaire de procéder à certains ajustements.

D'une façon plus générale encore, le tarif canadien a besoin d'être refondu. Des cabinets successifs ont laissé au hasard de leurs passages des sédiments superposés de toutes espèces. Les postes ont été subdivisés à l'extrême. On a atteint un point où la structure tarifaire présente un grand nombre d'anomalies, eu égard aux transformations assez sensibles de la structure des importations.

Cette double tâche de refondre le tarif et d'en modifier le niveau trouve sa première expression dans le nouveau budget. Il n'est pas question d'en exposer tous les aspects ici, mais d'en souligner simplement les traits les plus marquants.

Le tarif applicable aux produits primaires du fer et de l'acier a été complètement transformé; 92 postes ont été réduits à 38. La protection est accrue dans certains cas et réduite dans d'autres. Plusieurs droits spécifiques sont transformés en droits *ad valorem*. Le tarif sur les tuyaux subit le même sort, et plusieurs droits sont augmentés, si quelques-uns sont réduits. Dans le cas des droits

1. Sans doute, les autorités publiques ont-elles indiqué que les titres vendus directement au système bancaire seraient remboursés intégralement et non pas reconduits au moment de leur échéance. Mais cela dépendra du rendement des autres emprunts d'ici là. On ne peut donc être assuré que l'État disposera des sommes nécessaires à l'échéance.

sur le zinc et les produits du zinc, les changements sont aussi nombreux. On prévoit, en particulier, un accroissement de la protection pour les produits des laminoirs.

Enfin, une légère augmentation des droits sur les tissus de laine est acceptée, encore que les producteurs canadiens aient réclamé bien davantage. Le gouvernement est cependant partagé entre son désir d'accroître la protection d'une industrie défaillante, et son désir d'encourager les importations en provenance de la Grande-Bretagne.

D'autres changements moins importants ont été annoncés, d'autres encore le seront au cours de l'année suivante. On ne peut voir dans ces transformations une orientation uniformément protectionniste, mais il n'en reste pas moins qu'un effort véritable a été fait pour réorganiser le tarif; tout en diminuant quelques vieux droits qui ne sont plus nécessaires à l'heure actuelle, on a voulu augmenter la protection de certaines industries nationales qui en ont un besoin absolu ou dont les possibilités de croissance semblent appréciables.

Enfin, la clause des droits anti-dumping prévoyant que le prix d'importation ne peut jamais être inférieur au coût de production, est rétablie. Elle avait été supprimée en 1948, et l'industrie américaine en avait profité pour inonder périodiquement le marché canadien de soldes invendus. En 1953, le gouvernement avait cherché à bloquer ce genre d'opération. Le nouveau Cabinet revient à l'ancienne formule dont l'efficacité était indiscutable.

En terminant cet aperçu de l'état des finances fédérales, il n'est sans doute pas déplacé de regretter que le premier discours du budget du nouveau ministre des Finances ait attiré aussi peu de commentaires analytiques. Il s'y trouve des traits d'une originalité qui surprend, et qui révèlent indiscutablement, non pas une conception nouvelle de l'orientation de l'économie par l'État, mais une volonté affirmée d'utiliser différemment les techniques mises au point au cours de l'après-guerre, qu'un gouvernement resté peut-être trop longtemps au pouvoir, ne pratiquait plus, semble-t-il, sans une certaine mollesse.

Jacques PARIZEAU